



## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

#### Etaient présents :

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; BARATI-AYMONIER Sorrour suppléante de STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude  
**C.C.V.M :**

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B :** CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy  
**C.C.L.L :**  
**C.C.V.M :** MORALES Roland

**Secrétaire de séance :** MAURICE Yves

#### Procuration de vote :

**Mandants :** PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne  
**Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

# **ETUDE « PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES » : BILAN DE LA PHASE N°1**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Syndical Délégué

Le SYBERT, en partenariat technique et financier avec l'ADEME, a confié au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC), une étude relative aux risques de dissémination des plantes exotiques envahissantes dans le process de co-compostage.

Cette étude est scindée en 3 phases :

- Phase n°1 : connaître et évaluer les effets de la gestion des déchets verts vis-à-vis des plantes exotiques envahissantes ;
- Phase n°2 : assister le SYBERT dans sa politique de gestion des déchets verts ;
- Phase n°3 : informer et former les personnels et les usagers.

La propriété intellectuelle de cette étude reste celle du SYBERT.

Le montant global de l'étude est de 41 596 € avec une subvention de l'ADEME à hauteur de 70%

## **I. ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE : PHASE N°1**

La réunion de restitution de la phase n°1 de cette étude a eu lieu le lundi 06 novembre 2017.

Les inventaires ont été réalisés selon 3 axes :

- Au niveau des déchetteries :
  - o Sur les plateformes de stockage : quelques apports de plantes exotiques envahissantes majeures (Renouée du Japon) ; le broyat a été dirigé vers la filière industrielle (principe de précaution) ;
  - o Aux abords : présence de quelques pieds de Renouée du Japon (déchetterie de SAINT-VIT) et d'Ailante glanduleux (déchetterie d'EPEUGNEY) ;
- Au niveau des andains : 167 espèces différentes dont 10% de plantes exotiques envahissantes majeures, ce qui s'explique par la proximité d'un cours d'eau ou par le milieu environnant ;
  - o A ce stade de l'étude, aucun lien ne peut être démontré entre cette présence et les apports en déchetterie ;
- Au niveau des parcelles : 10 espèces exotiques envahissantes ont été recensées parfois en périphérie de la parcelle, parfois à l'intérieur ;
  - o A ce stade de l'étude, on peut supposer que cette présence n'est pas dû à la pratique de l'épandage donc pas de lien direct avec la déchetterie.

## **II. CONCLUSION DE LA PHASE N°1**

La pratique de dépôt des déchets verts sur une plateforme de stockage peut générer des introductions de plantes sur les andains ; à contrario, l'épandage ne génère pas d'introduction de plantes sur les parcelles étudiées. Un risque de dissémination est donc possible mais peut être limité en prenant certaines précautions à chaque étape du process.

## **III. LA SUITE DE L'ETUDE**

L'idée générale est, pour la phase n°2, de réaliser un suivi d'un andain contenant des plantes exotiques envahissantes majeures.

Pour cela, un protocole d'étude sera rédigé conjointement par le SYBERT et le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

L'objectif est de confectionner cet andain en avril 2018 et d'en assurer le suivi pendant toute la phase de fermentation (4 mois : de mai à août 2018) afin d'étudier le développement éventuel des plantes exotiques envahissantes majeures présentes dans cet andain.

**Le Comité Syndical prend connaissance de ces informations relatives à l'étude, en cours, sur les plantes exotiques envahissantes.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Préfecture du Doubs

Reçu le 26 DEC. 2017



Contrôle de légalité